

Communiqué



DE PRESSE

Paris, le jeudi 19 octobre 2017

Conseil de la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris plébiscitée par les acteurs économiques

Le Conseil de la Métropole a été l'occasion de revenir sur la proclamation des lauréats de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris », le 18 octobre, au Pavillon Baltard à Nogent-sur-Marne. Celle-ci a permis de lancer 51 projets d'aménagement de la ville de demain, soit 7,2 milliard d'euros d'investissements privés, 2300 emplois dans les activités d'étude et 7000 emplois dans la construction, pour un total de 65 500 emplois sur une durée projetée de 7 ans. Cela représente 1.12 point de PIB métropolitain supplémentaire. La Métropole du Grand Paris est l'acteur central de la croissance, de l'activité, de l'emploi et de l'innovation.

Patrick OLLIER, président de la MGP, a tenu à remercier les maires, les aménageurs, les architectes, tous les acteurs qui ont participé à la réussite de cet événement.

Sur le rapport de Daniel BREUILLER, vice-président délégué à la mise en valeur du Patrimoine naturel et paysager, à la Politique de la nature et à l'Agriculture en ville, **une délibération, portant sur la stratégie nature de la Métropole a été adoptée à l'unanimité**. Celle-ci prévoit qu'au sein du FIM, une enveloppe financière d'au moins 5 millions d'euros soit consacrée par la MGP aux actions en faveur de la nature, de l'agriculture en ville, du climat et de la qualité de l'air. Plus largement, cette délibération a posé les ambitions de la MGP sur les défis environnementaux.

Méka BRUNEL, directrice générale de GECINA, sera officiellement installée dans ses fonctions de présidente du Conseil de développement (CoDev) de la MGP, par Patrick OLLIER et Philippe LAURENT, maire de Sceaux, représentant permanent du Bureau auprès du CODEV, le jeudi 26 octobre 2017. Elle réunira, ce même jour, les membres du CoDev en assemblée plénière, à 18h.

Enfin, Patrick OLLIER a précisé les modalités méthodologiques d'élaboration et d'adoption de l'intérêt métropolitain. Après un examen dans le cadre des commissions thématiques, le Bureau métropolitain, élargi aux présidents de territoires, sera dédié à l'examen du projet de délibération, portant définition de l'intérêt métropolitain, qui sera soumis au Conseil métropolitain du 8 décembre.